FIDELITE A L'ENTREPRISE ANNEE CALENDRIER 2019 DEMANDE DE REMBOURSEMENT DU COUT SALARIAL RELATIF A L'OCTROI **AVANT LE 01.07.2019**

* D'UN JOUR D'ABSENCE REMUNEREE APRES AU MOINS 15 ANS D'ANCIENNETE

OII

* DEUX JOURS D'ABSENCE REMUNEREE APRES AU MOINS 20 ANS D'ANCIENNETE (ARTICLE 19 DE LA CCT CHIFFONS DU 17.12.2015)

OU

* TROIS JOURS D'ABSENCE REMUNEREE APRES AU MOINS 25 ANS D'ANCIENNETE (ARTICLE 13 DE LA CCT CHIFFONS DU 27.06.2017 – ACCORD NATIONAL 2017-2018)

déclare par la présente qu'il a renseigné dans cette décla <u>ouvriers/ouvrières</u> (Sous-Commission Paritaire 142.02) <u>moins 15 ans, 20 ans ou 25 ans</u> d'ancienneté au sein d	qui comptaient au cours de	
Il confirme qu'il a octroyé - à la date indiquée - à tous les jour (15 ans), deux jours (20 ans) ou trois jours (25 ans) o application de l'article 19 de la CCT chiffons du 27.06.20	d'absence rémunérée au co	ours de 2019, en
Il confirme d'autre part que tous les jours d'absence figur en 2019 par les ouvriers/ouvrières concernés et qu'ils on payé).		
Il déclare sur l'honneur que le total des salaires bruts à 1 ces jours d'absence est égal à (voir tableau) :	00% (c. à d. charges sociale	es exclues) pour
	A.	EUR
et prie par la présente le Fonds Social de lui rembourser <u>50%</u> de charges sociales, soit au total (majoration de 509		rement majoré de
	B.	EUR
Le montant mentionné dans la case B peut être viré à so	n compte financier n°:	
Il souhaite que la mention ci-dessous soit reprise par le F de l'ordre de virement :	Fonds Social dans la zone «	communication»
		_
Certifié sincère et exact, fait à, le	e/	
L'employeur <cachet, du="" et="" nom="" signataire="" signature=""></cachet,>		
Cachet	Signature :	
	Nom du signataire:	
Formulaire à retourner à :		

L'employeur désigné ci-après :

FONDS SOCIAL POUR LES ENTREPRISES DE CHIFFONS

Buro & Design Center - Esplanade 1, Bte 87 - 1020 Bruxelles - T 02 474 07 26 - Info.fonds142@denuo.be

Remarque: Le Fonds Social se réserve le droit de demander à l'employeur de lui fournir des documents complémentaires à la présente demande.

Les données personnelles que vous fournissez via ce formulaire sont traitées par le Fonds social des entreprises pour la récupération des chiffons. Ces données personnelles sont traitées conformément aux dispositions du Règlement Général Européen sur la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016. Le Fonds social traite les données personnelles dans le cadre de son obligation légale du versement d'avantages sociaux, le financement de la formation professionnelle et de la sécurité et la santé des salariés. Les données personnelles sont collectées et conservées aussi longtemps que cela est nécessaire et pendant au moins 7 ans. Vous avez le droit de demander l'accès à vos propres données personnelles. Vous pouvez demander vos propres données personnelles, les consulter et, si nécessaire, les faire corriger. Vous pouvez toujours exercer vos droits via privacy@denuo.be

Vous pouvez consulter plus d'informations sur notre politique en matière de protection des données personnelles via notre déclaration de confidentialité sur denuo.be/fr/politique-de-protection-de-la-vie-privee-du-fonds-social-14202